

Communiqué de la Commission Intergouvernementale

Le 21 novembre 2019, la Commission intergouvernementale (CIG) a reçu d'Eurotunnel le dossier final relatif à son projet d'installation d'une interconnexion électrique à courant continu haute tension (HVDC) dans le tunnel ferroviaire Nord. Ce dossier comporte l'évaluation des risques de ce projet nommé ElecLink. La CIG a délivré sous conditions un agrément à ce projet en 2014, conformément à l'article 17.2 du contrat de concession, agrément suspendu en octobre 2017. En outre, la CIG a également émis une interdiction en juillet 2018, dans le cadre de l'article 27.5 du contrat de concession, de procéder au tirage du câble tant que l'agrément ne sera pas rétabli.

L'évaluation du dossier remis est en cours, avec une attention particulière portée aux aspects relatifs à la sécurité. A cette fin, le Comité de Sécurité (CS) a mobilisé des experts externes pour le conseiller sur certains points spécifiques.

A l'issue de son instruction, le CS formulera un avis à la CIG à laquelle il appartiendra de décider le rétablissement ou non de l'agrément.

La CIG souhaite prendre sa décision en avril 2020.

Le 9 janvier 2020